



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
Page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014.

Objectif de la réunion :

L'objectif de cette réunion était, pour l'administration, de présenter aux représentants du personnel les horaires des écoles du Bas-Rhin pour la prochaine année scolaire. Ils seront présentés au CDEN du 11 avril 2014 pour validation. Une fois votés, les enseignants pourront en prendre connaissance sur le site de l'Inspection académique.

Conséquences des élections municipales :

Mme Weltzer, DASEN, a fait savoir que si des nouvelles propositions devaient remonter, suite à la mise en place de nouveaux maires, elles seraient présentées au CDEN de juin.

En cas de désaccord entre les propositions de la mairie et celle du conseil d'école :

Elle a rappelé qu'en cas de désaccord entre la proposition d'horaires émise par la mairie et celle d'un conseil d'école, c'est l'avis de l'IEN qu'elle suivait.

Les cas de demande de dérogation ou d'expérimentation :

Dans le cas des mairies ayant demandé à pouvoir travailler le samedi, elle a émis un avis favorable à cette demande à condition que les mairies aient rédigé un pré-projet de PEDT et ne soient pas tributaires des transports scolaires. En ce qui concerne les demandes d'expérimentation (il s'agit de demande qui ne porte ni sur l'amplitude horaire d'une journée de cours, ni sur la possibilité de travailler le samedi), elles doivent être validées au niveau du ministère. Les communes ayant demandé à pouvoir bénéficier de « l'expérimentation HETZEL » (travail sur 4 journées de cours avec rattrapage de 13 jours lors des grandes vacances) ne seront donc pas fixées de leur sort au moment du CDEN.

Les interventions du SNUipp-FSU :

- Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander à ce que la proposition d'organisation des APC soit reconnue comme relevant de la compétence des conseils des maîtres. Mme Weltzer rappelle que ce sont les IEN qui valident les propositions.

- Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les équipes souhaitant pouvoir faire les APC le mercredi matin après la classe puissent le faire dans la mesure où les APC ne sont pas un temps d'enseignement.

- Le SNUipp-FSU a réclamé une clarification de la responsabilité des enseignants vis-à-vis de leurs élèves lorsque la journée de classe est terminée, notamment en cas d'absence des personnels prenant les enfants lors du temps périscolaire.

Madame Weltzer a souligné l'importance de l'articulation entre le temps scolaire et le temps éducatif. Elle demandera à ce que les conseils des maîtres consacrent une partie de la journée de solidarité (jeudi 28 août 2014) à une réflexion avec ces personnels (notamment pour ce qui concerne l'utilisation des locaux). Le SNUipp-FSU a fait remarquer que l'administration devra prévoir un temps institutionnel pour ces rencontres.